



Abus du pouvoir d'un mandataire des comptes de ses parents

Par **Dumange Jacky**, le **09/11/2018** à **15:54**

Bonjour

Quelqu'un peut il me dire si un mandataire peut privilégier ses propres enfants lors de donation manuel au détriment de ses neveux et nièces

sachant que les déclarations pour les impôts et les chèques ont été remplis par le mandataire.

De plus le mandant était atteint d'une forte cécité.

Besoin absolument d'informations sur ce sujet.

Héritage bloqué pour cet élément mais aussi pour d'autres motifs

Merci par avance pour toute aide sur ce sujet.

Cordialement.

J. Dumange